

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

JANVIER 2022

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE



SOMMAIRE



INFOS LOCALES

Pages 4-5



HOMMAGES

Pages 6-7



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pages 8-9



EDUCATION

Pages 10-11



INFOS DU JIS

Page 12



SOCIAL

Page 13



ESPACES VERTS

Page 14



TRAVAUX

Page 15



URBANISME

Page 16



TPM VOUS INFORME

Page 17



TPM

Infos Révision PLU

Pages 18-21



AGENDA DU MOIS

Page 23



RETOUR EN IMAGES

Pages 24-25



LA CRAU AUTREFOIS

Page 27



Crédit Gérard EYQUEM





Les Crauroises et les Craurois sont toujours au rendez-vous des animations proposées par la Commune. Malgré certaines restrictions imposées par cette satanée crise sanitaire, les festivités de fin d'année à La Crau semblent toutefois avoir ravi petits et grands. Nous en avons besoin.

Quant à la traditionnelle rencontre avec la population à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux de l'équipe municipale, c'est cette année encore partie remise.

Cap désormais sur 2022, qui verra aboutir le nouveau Plan Local d'Urbanisme de la Ville, fixant ainsi son développement et déterminant son profil pour les dix ans à venir. Eminemment important, ne nous y trompons pas, celui-ci est le garant de notre qualité de vie dans le temps.

Dans la lignée de la politique menée par notre équipe, il sera guidé par trois idées forces :

- tout d'abord, un nombre limité de production de logements sociaux. Conformément à nos engagements, 260 et pas un de plus, pour tenter de répondre aux demandes des Crauroises et des Craurois ;
- ensuite, la création de Zones Agricoles Protégées, afin de sanctuariser un peu plus la vocation agricole de notre ville, et garantir l'équilibre de ses paysages ;
- et enfin, aucune nouvelle surface ouverte à la constructibilité.

Partie intégrante de notre patrimoine bâti, la Chapelle Sainte-Dominique de La Moutonne sera réouverte au public, après une importante rénovation, destinée également à son embellissement.

Les cours de tennis du parc des sports Louis Palazy, seront mis en accessibilité, pour les Personnes à Mobilité Réduite.

D'autres chantiers sont de longue haleine, et préparent l'avenir. En adoptant la logique de l'investissement pour réduire les coûts de fonctionnement, c'est en ce sens que sera poursuivie la phase de diagnostic de l'ensemble de nos bâtiments communaux, notamment les écoles, en vue de leur rénovation thermique.

Au centre-ville de La Crau, l'ancien commerce « Vanille café » sera démoli, rue Renaude, afin d'élargir et sécuriser son intersection avec l'avenue Jean Toucas.

L'embellissement de l'avenue de Limans s'achèvera.

La réfection de la portion Est de l'avenue Jean Monnet a commencé à véritablement bouleverser le visage de La Moutonne. Le chantier se poursuivra cette année sur sa partie Ouest.

La commune continuera également son plan de déploiement de plantations d'arbres sur ses voiries et espaces publics.

Enfin, nouvel élément constitutif de la politique municipale en matière de sécurité, le premier coup de pioche de la future gendarmerie de La Crau, quartier Gavarry, sera donné.

Ainsi, une nouvelle année débute avec son lot d'espérance. A toutes et à tous, parents, enfants, aînés, au nom de la municipalité, je vous souhaite une belle et heureuse année 2022. Qu'elle vous apporte le meilleur.

Christian SIMON

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée

Président du Centre De Gestion

de la Fonction Publique Territoriale du Var

RAPPEL

Recensement de la population 2022

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

La prochaine enquête de recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 26 février 2022.

Même si le virus de la Covid-19 circule encore, la réalisation de cette enquête pourra tout de même être réalisée compte tenu de la vaccination d'une grande partie de la population et des différentes mesures mises en œuvre.

Un protocole simplifié et sans contact sera ainsi mis en place pour les personnes domiciliées en logement individuel. L'agent recenseur distribuera les documents nécessaires dans les boîtes aux lettres, dès les premiers jours de l'enquête. Des codes de connexion seront systématiquement fournis afin que celles-ci puissent répondre au questionnaire directement en ligne. Les personnes résidant en villas comprenant plusieurs logements ou en immeubles d'habitat collectif ne pourront toutefois pas bénéficier de ce protocole.

Il est rappelé que la participation au recensement est obligatoire. Vous pouvez donc répondre au questionnaire par internet, sur

le site www.le-recensement-et-moi.fr, mais vous pouvez aussi répondre sur papier, étant précisé que le questionnaire devra ensuite soit être remis à l'agent recenseur sur rendez-vous, soit être envoyé en Mairie ou à la Direction Régionale de l'INSEE. En tout état de cause, vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi et sont transmises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

IMPORTANT !

Vous trouverez ci-après les photos des agents recenseurs qui réaliseront l'enquête de recensement 2022. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Infos :

www.le-recensement-et-moi.fr

LES AGENTS RECENSEURS



Chantal
CAPRAPRO



Geneviève
SCRIPZAC



Christine
PELAZZA

RAPPEL **COLLECTE** **DES SAPINS** **DE NOËL**

La collecte des sapins de Noël se poursuit **jusqu'au lundi 24 janvier 2022**. Des bennes sont à votre disposition aux emplacements suivants :

LA CRAU CENTRE

- ✓ Parking Jean Natte
- ✓ Parking de Lattre de Tassigny
- ✓ Parking de la Salle des Fêtes
- ✓ Rue du Chenin
Résidences Les Maunières
- ✓ Parking de Carrefour Market
(côté Patrimoine)

LA MOUTONNE

- ✓ Parking Maréchal Leclerc
- ✓ Parking Francis Blanc (face au stade) - Vieux Chemin d'Hyères
- ✓ Parc de l'Eolienne - Rue de l'Eolienne

ATTENTION !

Seuls les sapins « naturels » peuvent être déposés dans ces bennes. Les sapins en plastique ou décorés de neige artificielle doivent impérativement être rapportés à la déchetterie ou être sortis devant votre domicile à l'occasion de la collecte des encombrants de votre secteur.



HARMONISATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les horaires d'ouverture au public de l'Hôtel de Ville et de la Mairie Annexe (située 15 Boulevard de la République) sont identiques, à savoir :

**Du lundi au vendredi,
de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30**

A NOTER

✓ Le Service Urbanisme reçoit du lundi au vendredi, uniquement de 8h à 12h. De plus, en cette période de crise sanitaire, la réception du public se fait seulement sur rendez-vous.

✓ Un rendez-vous est également nécessaire pour tout dépôt de dossier de carte d'identité ou de passeport auprès du Service Population.

✓ **Pour joindre la Mairie :**
✓ Un numéro d'appel :
04.94.01.56.80
✓ Une adresse électronique :
mairie@villedeillacrau.fr

LES « EMPLOYÉS » CRAUOIS ONT DU TALENT !

Il est vrai qu'Henri LACROIX est hyérois, mais la Ville de La Crau est particulièrement fière de compter ce grand champion parmi ses agents. Nous avons donc quelque peu modifié l'intitulé de notre rubrique habituelle, afin de mettre en lumière le dernier exploit en date d'un des plus grands joueurs de pétanque français.

Henri faisait partie de l'équipe de France qui a participé aux Championnats du Monde de pétanque à Santa Susanna, en Espagne, en novembre dernier. Avec ses co-équipiers, Dylan ROCHER, Philippe QUINTAIS ET Philippe SUCHAUD, ils ont réussi l'exploit de conserver le titre acquis en 2018 au Canada. Le parcours n'a pas été des plus simples, avec une défaite au 2^{ème} tour face à la Suède et une obligation de passer par les barrages contre les Etats-Unis. Les Français sont néanmoins parvenus à se hisser jusqu'en finale et à conserver leur titre mondial, au terme d'un face à face très tendu contre l'équipe d'Espagne, emporté sur le score de 13 à 10.

Pour Henri LACROIX, cette nouvelle victoire vient compléter un palmarès déjà très impressionnant : 13 titres de Champions du Monde, 20 titres de Champion de France et 4 titres de Champion d'Europe ! Humble et surtout toujours animé d'une passion intacte pour

Henri LACROIX, reconnaissable à son maillot arc-en-ciel, entouré de ses collègues du Service Gardiennage et de ses responsables



INFOS LOCALES

le sport bouliste, il reprend la route des compétitions dès le mois de janvier. Il participera notamment à Vaujany, du 13 au 15 janvier 2022, à la Grande Finale PPF (Passion Pétanque Française) qui réunira les meilleurs joueurs français, et enchaînera ensuite de nouvelles rencontres nationales et internationales.

En dehors des compétitions, Henri travaille au sein des services de la Ville de La Crau. Il bénéficie d'un contrat de sportif de haut niveau, qui lui permet de bénéficier d'un aménagement de son emploi du temps pour se préparer au mieux, et être effectivement disponible pour ces nombreuses rencontres auxquelles il participe tout au long de l'année. Henri fait ainsi partie du Service de Gardiennage des installations sportives communales, pour le plus grand plaisir de ses collègues qui sont ravis de pouvoir suivre de très près son formidable parcours et, en quelque sorte, de pouvoir l'accompagner dans ses résultats. Par ailleurs, notre champion ne reste pas longtemps éloigné des boulodromes, puisque chaque mercredi matin, de 10h à 12h, il est présent sur celui de la Place Félix Reynaud pour animer l'école municipale de pétanque, faire partager son expérience aux enfants et, sait-on jamais, peut-être former le ou les futur(s) champion(s) de demain...

Le champion et ses élèves de l'école municipale de pétanque, en compagnie de Christian SIMON



HOMMAGES

La Ville de La Crau a malheureusement été touchée par un terrible incendie qui a plongé une famille dans le deuil et qui a attristé tous les habitants. Il était important, à travers les pages de ce mensuel distribué à tous les Craurois, de rendre un hommage tout particulier à Vincent qui s'est largement investi pour faire partager sa passion de la danse au plus grand nombre.

D'autres personnalités crauroises bien connues, nous ont également quittés. Nous tenons tout autant à saluer leur mémoire.



VINCENT HERMITTE

Vincent a fondé l'association de danse « Flash M' Crew » en 2014. Mais ce n'était pas une école de danse comme les autres... En fait, il la présentait avant tout comme « fédératrice de sourires et de partage », car son souhait le plus profond était de permettre aux gens de partager un moment de plaisir et de joie, et de retrouver le sourire grâce à la danse. Dans cet esprit, il donnait des cours peu conventionnels, laissant toujours une large place à l'improvisation pour permettre aux élèves de lâcher prise et de se détendre totalement. A son image, les chorégraphies étaient dynamiques, mais surtout volontairement accessibles à tous et pouvant même être réalisées en famille.

Vincent s'est totalement investi pour faire vivre son association et l'ouvrir au plus grand monde. Il a aménagé sa salle de danse et travaillait dur pour continuellement améliorer l'accueil de ses adhérents. Parallèlement et en véritable hyperactif qu'il était, il œuvrait à la création des vêtements de ses danseurs, à la création des visuels et des affiches des événements qu'il organisait et même à la composition de morceaux de musique, dont un tout particulier intitulé « My Girls », dédié à ses filles Carla-Marie et Luna.

Par sa bonne humeur communicative, sa grande générosité et son incroyable dynamisme, Vincent a touché tous ceux qui ont eu la chance de le rencontrer. Sa disparition si soudaine et brutale laisse forcément sa famille, ses proches et plus largement ceux qui le connaissaient, dans l'incompréhension la plus totale.

Bien évidemment, l'association Flash M' Crew est actuellement en pause. Vincent souhaitait un jour pouvoir en transmettre les rênes à ses filles et à sa nièce, également passionnées de danse. Pour cela, Sophie, sa compagne, garde l'espoir de pouvoir réaliser ce souhait et de reprendre l'activité de l'association, tout en étant consciente que le chemin sera très compliqué et surtout très douloureux.

Remerciements

Les Crauroises et les Craurois ont fait preuve d'une grande solidarité pour soutenir Sophie et Luna dans ces circonstances tragiques. Grâce à la mobilisation de tous, de nombreux dons ont pu être recueillis : vêtements, objets, jouets, etc. Une cagnotte en ligne ainsi qu'une urne placée dans les locaux du JIS ont permis de régler financièrement les obsèques de Vincent. Sophie est très touchée par ce formidable élan de générosité qui représente pour elle un immense réconfort. C'est pourquoi elle tient du fond du cœur à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés et lui ont fait part de leur soutien par un geste, un don ou une gentille attention. Tous les dons sont pour l'instant stockés chez ses proches et lui seront bien utiles dans la perspective d'un relogement. Ne disposant pas d'espace de stockage supplémentaire, elle n'a plus désormais la possibilité de recueillir de nouveaux dons, mais reste bien évidemment très reconnaissante pour toute la bienveillance que les craurois lui manifestent au quotidien.

LOUIS CASALTA

Louis CASALTA a marqué de son empreinte le milieu sportif craurois que ce soit en tant que pratiquant, éducateur ou premier Directeur des Sports de la Mairie de La Crau. Daniel FILIPPI, son grand ami et ancien Maire-Adjoint délégué au Sport a tenu à lui rendre hommage. Voici ses mots en l'honneur de celui que de nombreux craurois appelaient affectueusement « Loulou ».

« Toi que l'on pensait indestructible, tu es parti. Toi qui, toute ta vie, a été plein de certitudes, nous te disons au revoir, nous tes petits élèves de 1968. Tu es alors arrivé comme moniteur municipal à La Crau en tant que transfuge du Rugby Club Toulonnais, et tu as vite compris que la ville n'était pas encore une terre de rugby... Tu t'es tourné en premier lieu vers l'athlétisme, puis définitivement vers le handball. Mais ceux qui te connaissent savent que tu jouissais en fait d'une passion par seconde : tour à tour pêcheur de haut niveau ou rédacteur d'articles pour « Le Chasseur Français », tu étais aussi simultanément mélomane, musicien (tu jouais de la guitare) et peintre.

Ensemble et avec des amis, nous avons fondé le Ski Club Craurois. Nous avons également créé le Service des Sports de la Ville de La Crau et avons contribué à l'importance et au dynamisme qu'il connaît aujourd'hui. Pour tout cela, nous te rendons hommage et te disons merci. Nous savons que tu nous regardes auprès du grand Georges BRASSENS à la mauvaise réputation...
Au revoir Loulou. »

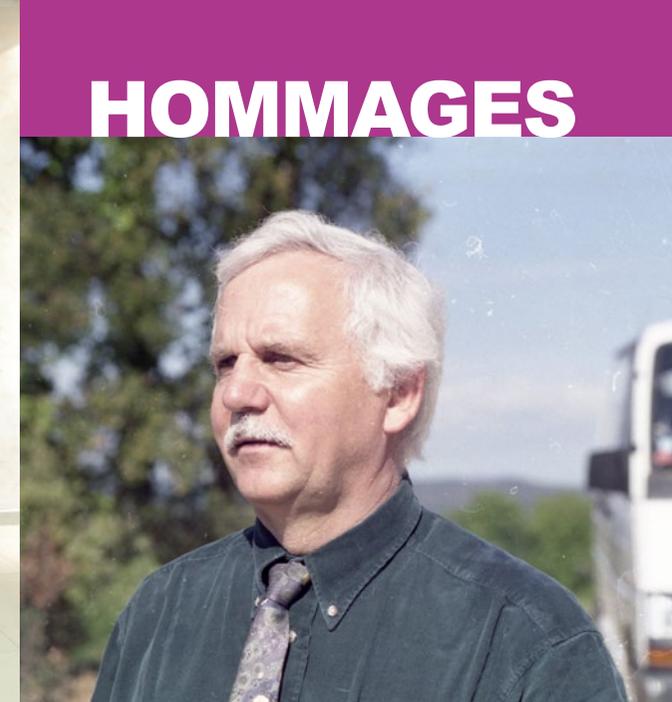
L'équipe crauroise lors de la Coupe du Var 1975-1976



Louis CASALTA à gauche, avec l'équipe de Handball de La Crau de 1976/1977



HOMMAGES



ANDRÉ MATYASI

Né à Toulon en 1935 d'un père hongrois, André MATYASI a grandi à Solliès-Pont. Il aimait beaucoup danser et c'est au bal de Cuers qu'il a rencontré Yvette en 1955. Tous deux se sont mariés le 28 décembre 1957 et auraient dû fêter leur 64^{ème} anniversaire de mariage.

Menuisier de métier, il a commencé à travailler avec son père, puis a rejoint son beau-père Joseph BRONDELLO, dans l'atelier situé avenue du 8 mai 1945, à La Crau. Il ouvre ensuite son atelier dans la zone du Patrimoine et crée avec son beau-frère Loulou BRONDELLO, la société AGIMAC.

Parallèlement à ses activités professionnelles, André a particulièrement œuvré au service de la collectivité. Il fut tout d'abord Conseiller Municipal de 1971 à 1983, puis Adjoint de 1995 à 2008 en charge notamment du Pa-

trimoine immobilier de la Commune et du Développement économique. Bon vivant, il aimait la chasse, la pêche, les sorties en mer avec son bateau. Il faisait aussi partie du Ski Club Craurois, et aimait partager les joies du ski avec tous les membres de l'association.

André était animé d'une profonde gentillesse et d'un grand dévouement. Il laisse un grand vide dans le cœur des craurois et bien évidemment dans celui de sa famille qu'il aimait tant.

Toutes nos pensées vont vers Yvette, son épouse, Patrick et Denis, ses enfants, Jessica, Kevin, Jimmy et John, ses petits-enfants et Lya, Neyva, Mattéo, Nans et Noah, ses arrière-petits-enfants.



Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué
au Développement Economique,
Commerce, Artisanat, Foires et Marchés

LE KIOSQUE DU CENTRE-VILLE ACCUEILLE DES ARTISANS D'ART

Un temps local d'un commerce de fleurs, puis utilisé ponctuellement par l'Office de Tourisme, le kiosque situé sur la Place Victor Hugo était vacant depuis plusieurs années. Afin de redonner vie à cet espace, tout en participant à l'effort de dynamisation du centre-ville et en favorisant la valorisation de nos créateurs locaux, la Ville de La Crau a décidé de transformer ce kiosque en commerce éphémère. L'objectif est d'y accueillir des artisans d'art, en leur offrant la possibilité de signer un bail d'une durée d'un mois renouvelable une fois dans l'année. Ceux-ci pourront ainsi bénéficier d'une vitrine en plein centre-ville, au cœur du marché du mercredi et du dimanche, et présenter en direct leurs créations.

Sabrina URIBE inaugure ce nouveau dispositif. Elle a en effet intégré le kiosque début décembre. Sous l'enseigne « L'Atelier d'Angèle », du nom de sa grand-mère, elle y expose jusqu'au début du mois de février les bijoux fantaisie, objets, galets et autres céramiques créés de ses propres mains. Sabrina y a également installé son tour de potier : les passants peuvent la voir travailler en direct et pourquoi pas s'initier avec elle (sur rendez-vous) à l'art de la poterie. Les enfants sont aussi les bienvenus pour des séances d'initiation, voire pour fêter leur anniversaire avec leurs camarades et réaliser eux-mêmes des galets en plâtre (sur réservation).

L'Atelier d'Angèle – Kiosque Place Victor Hugo
Ouvert jusqu'à début février 2022,
du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h,
et le dimanche de 9h à 12h30
Site internet : www.latelierdangele.com
Facebook : L'Atelier d'Angèle – Sabrina Uribe
Instagram : [latelierdangele83](https://www.instagram.com/latelierdangele83)

Vous êtes intéressés ?

Si vous êtes artisan d'art de La Crau ou des alentours, vous pouvez bénéficier de ce dispositif de location éphémère, pour un bail d'un mois renouvelable une fois. Pour cela, il convient d'être dûment enregistré à la Chambre des Métiers et d'adresser un message à l'adresse mail suivante : mairie@villedelacrau.fr.

RD9 COACHING



*Romain au cours d'une séance avec
Eva NAVARRO, Miss Provence 2021*

Titulaire d'une licence STAPS (Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives), Romain DEGIOANNI a également travaillé plusieurs années dans un centre de rééducation. Il est désormais coach sportif et vous propose un accompagnement et des techniques d'entraînement professionnels. Que vous soyez débutant, sportif confirmé ou compétiteur, Romain peut vous établir des programmes personnalisés adaptés à votre potentiel physique et à vos objectifs. Il dispose par ailleurs de toutes les certifications requises en matière de rééducation, réathlétisation, pilates et rééquilibrage alimentaire. Il peut également intervenir auprès des femmes enceintes et des personnes âgées en leur proposant des programmes spécifiques. Romain se déplace à domicile ou dispense ses séances en extérieur (parcs, bord de mer, etc.) sur un créneau d'une heure à une heure trente, que ce soit pour une personne ou pour de petits groupes. Il intervient dans un rayon de 50 km autour de La Crau. Il dispose de l'agrément « Services à la personne » et accepte donc les Chèques Emploi Services. Ajoutons qu'il est, depuis 2020, coach officiel du Comité Miss PACA et, à ce titre, assure la préparation physique et mentale de Miss Provence et de Miss Côte d'Azur.

Tel : 06.19.28.73.74
Mail : romdegio@gmail.com
Site internet : www.rd9coaching.fr
Facebook : Romain Degioanni Coaching
Instagram : [rd9coaching](https://www.instagram.com/rd9coaching)

LES COMMERÇANTS S'EXPOSENT SUR LES GRILLES DU PARC DU BÉAL !

En cette période compliquée, au cours de laquelle la digitalisation des commerces et des entreprises est devenue un enjeu prioritaire, l'association des commerçants et professionnels « Les Vitrines de La Crau » a souhaité participer à l'effort mis en œuvre en ce sens par ses adhérents, en leur offrant une série de photos de qualité qu'ils pourraient diffuser sur leurs supports numériques (site internet et réseaux sociaux).

Toutes les prises de vue ont été réalisées par Gaëlle de GV Studio Photo, installée à La Crau. Au vu du résultat, « Les Vitrines de La Crau » ont fait évoluer leur projet initial en le prolongeant par une véritable exposition. 65 photos ont été éditées sur bache au format XXL et sont donc affichées sur les grilles du Parc du Béal, jusqu'au 18 janvier 2022 au minimum (une prolongation n'est pas exclue à l'heure où nous imprimons ce numéro).

De cette façon, les Crauroises et les Craurois peuvent visualiser et prendre conscience de la richesse et de la diversité des métiers et des savoir-faire locaux : il y a certes les commerçants du centre-ville de La Crau ou de La Moutonne, mais il y a aussi tous les professionnels qui sont excentrés et qui peuvent, grâce à cette exposition, bénéficier d'une belle visibilité. N'hésitez pas à vous attarder sur le piétonnier qui longe le parc, pour découvrir ou mieux connaître vos professionnels de proximité.



CALENDRIER DES RENCONTRES SPORTIVES

Voici le calendrier des prochaines rencontres sportives prévues « à domicile », concernant les équipes fanions des clubs craurois de sport collectif. N'hésitez pas à venir les encourager !



US CARQUEIRANNE / LA CRAU FOOT

Equipe Masculine Régionale 1

Dimanche 16 janvier

USCC – Berre Sport

Complexe Sportif de l'Estagnol – 15h

Samedi 5 février

USCC – Salon de Provence

Complexe Sportif de l'Estagnol - 19h



US CRAUROISE HANDBALL

Equipe Féminine Nationale 3

Samedi 15 janvier

US Crauroise HB – HB Gardéen

Complexe Sportif de l'Estagnol - 20h30

Equipe Masculine Nationale 1

Samedi 12 février

US Crauroise HB – Draguignan Var HB

Complexe Sportif de l'Estagnol - 20h30



RUGBY CLUB HYERES / CARQUEIRANNE / LA CRAU

Equipe Masculine Fédérale 1

(match d'ouverture des Espoirs à 13h30)

Dimanche 16 janvier

RCHCC – US Issoire

Stade André VERAN (Le Pyanet, Hyères) - 15h

Dimanche 30 janvier

RCHCC – US Seynoise

Stade André VERAN (Le Pyanet, Hyères) - 15h

SPORT



Marie-Claude GARCIA

Adjointe au Maire
déléguée aux activités et vie
associative sportives

SKI CLUB

Des sorties pour les jeunes craurois

Le Ski Club de La Crau organise plusieurs journées de ski pour les jeunes craurois scolarisés du CM1 à la 3^{ème}. Ces sorties sont prévues à La Colmiane ou à Isola 2000, dans les Alpes Maritimes, les jours suivants :

- ✓ samedi 5 février 2022,
- ✓ samedi 5 mars 2022,
- ✓ samedi 26 mars 2022.

Le tarif est de 45 euros et comprend le transport, le forfait, le repas chaud du midi, la location du matériel, l'encadrement par des moniteurs fédéraux de ski toute la journée et les accompagnateurs.

Pour chacune de ces sorties, les inscriptions auront lieu de 17h à 19h, au Gymnase du Fenouillet (Bureau n°6 - 1^{er} étage) :

- ✓ les lundi 31 janvier, mardi 1^{er} et jeudi 3 février 2022,
- ✓ les lundi 28 février, mardi 1^{er} et jeudi 3 mars 2022,
- ✓ les lundi 21, mardi 22 et jeudi 24 mars 2022.

Infos : 06.87.76.81.98 ou 06.08.89.05.14



Elodie TESSORE
Adjointe au Maire déléguée
aux Affaires Scolaires

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

C'est déjà le moment !

En prévision de la rentrée de septembre 2022, les parents des enfants nés en 2019 n'ayant pas encore procédé à leur inscription, doivent donc le faire dès à présent. Afin d'établir d'ores et déjà des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023, les parents des enfants nés en 2020 sont également invités à effectuer cette démarche.

Le tableau ci-dessous récapitule la procédure d'inscription et le calendrier, en fonction de chaque situation :

INSCRIPTIONS	PÉRIODES	MODALITÉS
Enfants nés en 2019 et 2020, n'ayant pas encore déposé de dossier d'inscription. <i>Seuls les enfants ayant 3 ans dans l'année civile pourront entrer à l'école</i>	Dès à présent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Télécharger un dossier sur le site www.villedelacrau.fr (Rubrique « Démarches Enfance/Jeunesse »), ✓ Compléter et retourner ce dossier en Mairie avant le 30 avril 2022, soit par courrier (Boulevard de la République - 83260 La Crau), soit en le déposant dans la boîte aux lettres murale de la Mairie principale.
Nouveaux arrivants	Dès à présent	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Télécharger un dossier sur le site www.villedelacrau.fr (Rubrique « Démarches Enfance/Jeunesse »), ✓ Compléter et retourner ce dossier en Mairie avant le 30 avril 2022, soit par courrier (Boulevard de la République - 83260 La Crau), soit en le déposant dans la boîte aux lettres murale de la Mairie principale.
Passage de grande section de maternelle au CP	A partir du mois d'avril 2022	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les familles seront destinataires d'un mail les informant de la procédure d'inscription pour le passage au cours préparatoire. ✓ Les dossiers d'inscription devront être faits pour tous les enfants, y compris ceux ne changeant pas d'établissement scolaire (Groupe scolaire Marcel Pagnol).
Restauration scolaire	De mai à fin juillet 2022	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les inscriptions devront être effectuées via le Portail Famille. ✓ Les familles seront destinataires d'un mail leur mentionnant l'ouverture des inscriptions sur le Portail. <p>Attention ! Des pièces justificatives seront à joindre au dossier. A défaut, la demande d'inscription au restaurant scolaire sera refusée.</p>

À NOTER

L'affectation des enfants sera confirmée avant la fin du mois de juin. Les élèves dont les dossiers auront été transmis ultérieurement seront répartis dans les différentes écoles du territoire, en fonction des places disponibles.

Pour + d'Infos :

Service Education - 04.94.01.56.80
ou restauration.scolaire@villedelacrau.fr

ÉCOLE JEAN GIONO

Découverte de la culture des olives

Deux classes de CE2 de l'école Jean Giono ont participé à une sortie organisée par le service de Restauration Scolaire et la société ELIOR au Domaine Terre du Réal, situé dans la Vallée de Sauvebonne.

Au programme : visite du domaine, participation au ramassage des olives et explications sur la culture de ce produit emblématique du terroir local et sur la fabrication de l'huile d'olive, sans oublier bien évidemment les traditionnelles dégustations (huiles, olives et tapenades) ...



COLLEGE DU FENOUILLET

Le théâtre comme moyen de sensibilisation aux dangers du harcèlement

Plusieurs classes du Collège du Fenouillet se sont succédé dans la Salle Esposito, pendant 2 jours, pour assister à une représentation particulière. Entre théâtre, concert rock et performance, « Pulsions » a en effet pour objectif de sensibiliser les élèves sur le sujet très fort du harcèlement en milieu scolaire (physique, moral, cyberharcèlement...).

Il est vrai que 10% des élèves sont malheureusement victimes de harcèlement scolaire et 20% de harcèlement via les réseaux sociaux. Ces chiffres font peur, d'autant que les conséquences peuvent être tragiques.

A travers ses créations, la Compagnie de l'Echo souhaite interroger sur le thème du pouvoir et de ses dérives, pour dire « stop », agir avec ses outils d'artistes et donner la parole aux autres. C'est donc naturellement qu'elle s'est emparée du sujet du harcèlement chez les jeunes. Avec le spectacle « Pulsions », elle se déplace dans les collèges et lycées afin d'aller directement à la rencontre des élèves. Sur scène, Peggy, Xavier et Vincent, en tenue sombre, endossent avec puissance les rôles des harceleurs et de la victime. Les situations, les mots sont percutants et interpellent forcément, d'autant qu'ils sont renforcés par les images et la musique qui occupent une place prépondérante lors de la représentation. Et ça marche ! De public, les élèves deviennent peu à peu les acteurs de ces situations qu'ils ne connaissent finalement que trop bien : agressions verbales ou physiques, sms injurieux, menaces ou moqueries sur les réseaux sociaux, publication de photos humiliantes, etc. Et puis, arrive ce moment très fort où les acteurs prennent en main de nombreux post-its, et lisent sur scène les phrases et les témoignages laissés sur ces petits morceaux de papier par celles et ceux qui ont précédemment assisté au spectacle. Le silence règne, les mots sont glaçants et ce sont ceux d'élèves comme eux...



EDUCATION

La représentation se poursuit par un moment d'échanges entre les acteurs et les jeunes présents dans la salle. L'objectif est de profiter de l'émotion suscitée par le spectacle pour libérer la parole. Nombreux sont ceux qui osent ainsi s'exprimer pour faire part de leurs impressions ou de leurs questions, mais aussi pour témoigner de leur vécu, à l'image de cette jeune adolescente victime d'un ex-petit-ami qui a publié des photos dégradantes et des messages insultants sur internet. Alors que certains élèves affirmaient juste avant qu'il n'y avait aucun problème de harcèlement au collège, tous prennent finalement conscience que ce fléau est ici aussi bien présent et qu'il les concerne de très près. Contrat rempli pour les intervenants : le message souhaité est bien passé...

LA COMPAGNIE DE L'ÉCHO

Créée il y a 23 ans, la Compagnie de l'Echo est en résidence au Théâtre Denis d'Hyères depuis 18 ans, dont elle gère la programmation théâtrale. Elle est co-dirigée par deux craurois, à savoir Peggy MAHIEU et Xavier HEREDIA. Tous deux sont par ailleurs professeurs d'art dramatique au Conservatoire Toulon Provence Méditerranée. Ils ont conçu et mis en scène le spectacle « Pulsions » avec le musicien compositeur Vincent HOURS qui les accompagne sur scène à la batterie. Plus de 100 représentations de cette pièce ont été réalisées dans les établissements scolaires, sachant en outre que, compte tenu du sujet traité, elle s'inscrit pleinement dans le cadre du parcours citoyen mis en place par l'Education Nationale. Soulignons enfin que la Compagnie de l'Echo est conventionnée par la Ville d'Hyères et par le Conseil Départemental du Var. Elle est également soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA et par la Métropole TPM.

Pour suivre l'actualité de la compagnie,
rendez-vous sur sa page Facebook :
<https://www.facebook.com/cie.lecho>

Les infos du



MERCREDIS ET VACANCES

MERCREDIS 4^{ème} PÉRIODE

Du mercredi 23 février au mercredi 6 avril 2022

Réservations :
du mardi 11 janvier au vendredi 21 janvier 2022

Confirmations :
du mardi 25 au dimanche 30 janvier 2022

VACANCES D'HIVER

Du lundi 7 février au vendredi 18 février 2022

Réservations :
du mardi 11 janvier au vendredi 21 janvier 2022

Confirmations :
du mardi 25 au dimanche 30 janvier 2022

Les formulaires d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com ou disponibles à l'accueil du JIS

PORTAIL FAMILLES



Vous pouvez effectuer vos préinscriptions (vacances et mercredis) sur votre espace « portail familles » depuis le site internet du JIS.

Étape 1 : Inscriptions

Faire votre **demande d'inscription** pour l'activité concernée à chaque période de vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps) de la maternelle au CM2 uniquement. Vous recevrez du JIS, un mail d'acceptation pour cette demande. Pour les mercredis, si l'enfant est déjà inscrit, passez directement à l'étape 2

Étape 2 : Réservations

Dès lors, vous pourrez **saisir vos réservations** journalières pour l'activité concernée. Vous recevrez un nouveau mail avec le détail de votre demande. Durant cette période, vous pourrez modifier vos réservations sur le portail familles.

Étape 3 : Règlements

Pendant la période de confirmation, vous accéderez aux réservations validées par le JIS et pourrez effectuer votre règlement via le portail familles. Lors de cette étape, toute modification doit être sollicitée uniquement par mail à : association@jis-lacrau.com

Attention !!!

Programme ados : Pas d'inscriptions sur le portail familles (formulaire d'inscription papier à transmettre au JIS), seuls les règlements sont possibles.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'exécution des étapes précédentes, adressez vos questions par mail : association@jis-lacrau.com ou par téléphone au 04.94.57.81.94

Si vous passez par le portail famille, préciser dans votre demande que celle-ci est destinée au JIS. **Merci de ne pas utiliser le pavé « observation » du portail famille.**

LE JIS RECRUTE !

SAISON 2021/2022

Pour les petites vacances, titulaires du BPJEPS, BAFD, BAFA, ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent. Déposez votre C.V et lettre de motivation à l'accueil du JIS : « Espace Pluriel »
Bd de la République - 83260 La Crau
ou envoyez un mail à : association@jis-lacrau.com

BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents
Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

Cinéma Olbia..... 6,50€
Cinéma Pathé La Garde..... 8,90€

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE MARIE MAURON RÉCOMPENSÉ !

Le JIS a participé au concours 2021 « Place à nos droits », organisé par Les Francas du Var afin de promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les élèves de l'accueil périscolaire de l'école Marie Mauron encadrés par Margaux se sont illustrés en remportant le prix « Coup de cœur du public », dans la catégorie des 3-5 ans, grâce à leur œuvre intitulée : « La maison des rêves des enfants ».

Un grand bravo à eux !



HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

Lundi et samedi fermé
Mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations sur le site internet : www.jis-lacrau.com

COVID19

Un centre de vaccination éphémère ouvert à La Crau

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19, la Ville de La Crau et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Var Provence Méditerranée se sont mobilisées, en liaison avec l'Agence régionale de Santé, les pharmacies de la ville et la Réserve Communale de Sécurité Civile, afin de proposer aux Crauroises et aux Craurois la possibilité de se faire vacciner au plus proche de chez eux.

Un centre de vaccination éphémère a ainsi été organisé dans les locaux du Foyer des Anciens les mercredis 8 et 15 décembre 2021. Trois guichets ont pu recevoir 360 personnes au total, sur ces 2 journées, pour des premières, deuxième ou troisième injections.

Christian SIMON au centre, entouré de Sandrine GARNIER, représentante de la CPTS Var Provence Méditerranée à gauche, de Marie-Josée BOUSSOT, membre de la Réserve Communale de Sécurité Civile et de deux personnes venues se faire vacciner.



SOCIAL



Paule MISTRE
Adjointe au Maire déléguée
au CCAS et à l'Action Sociale

ATELIER POUR LES SÉNIORS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose à partir du mois de janvier, un Atelier Nutrition aux Seniors de 60 ans et plus (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires).

Cet atelier gratuit, débutera **le 14 janvier 2022** et se poursuivra sur 10 semaines, à raison d'une séance par semaine. Les séances se dérouleront de 10h à 11h30 au Foyer des Anciens.

L'objectif de l'atelier est de vous permettre de faire le point sur vos pratiques en matière de nutrition, afin d'adopter les bons comportements pour une alimentation équilibrée, adaptée à vos besoins. Avec l'intervention d'une diététicienne, vous pourrez vous informer sur les effets de l'alimentation et acquérir de nouveaux réflexes favorables à un bien-être durable.



RETOUR SUR...

Le spectacle de Noël

Un grand show reprenant les chansons et chorégraphies des plus belles comédies musicales était proposé aux Seniors craurois. Deux séances étaient initialement programmées afin de respecter une jauge d'accueil. Malheureusement, la deuxième séance a dû être annulée avec regrets en raison d'un imprévu de dernière minute.

La distribution des colis de Noël

1344 Colis de Noël ont été distribués aux Seniors Craurois de 70 ans et plus. La distribution, organisée en mode « Drive », s'est déroulée en deux temps : le 14 décembre à La Moutonne et le 15 décembre à La Crau. Petite surprise supplémentaire : tous les bénéficiaires ont également reçu un bouquet de fleurs avec leur colis.



Anne-Marie METAL
Adjointe au Maire
et Conseillère Métropolitaine
déléguée à la Propreté,
aux Déchets
et aux Espaces Verts



Michel TRAVO
Conseiller Municipal délégué
aux travaux de maintenance,
entretien et gardiennage des
parcs et des cimetières

UN PLAN PLURIANNUEL DE PLANTATIONS D'ARBRES

Il est vrai qu'au fil des années, nos centres urbains se sont largement dévégétalisés et de nombreux espaces autrefois boisés ont laissé la place à des immeubles, routes et autres centres commerciaux...

Cette situation n'est en aucun cas envisageable à La Crau ! Souhaitant absolument défendre son identité de « Ville à la campagne », la volonté de la Commune est d'assurer la pérennité de son patrimoine arboré, de le rajeunir et même de l'augmenter significativement.

Etat des lieux

Le patrimoine actuel est ainsi évalué à 2 500 arbres dans les zones urbanisées. Ceux-ci sont entretenus en régie, en fonction d'un cycle déterminé prenant en compte les essences et l'état sanitaire. Les arbres ne sont en fait plus taillés systématiquement chaque année, afin de limiter la mutilation et de favoriser le renforcement du système immunitaire. Concernant plus spécifiquement les 250 platanes que compte la Commune ce patrimoine ancien fait l'objet d'une surveillance toute particulière : des experts agréés procèdent à des contrôles réguliers à la fois visuellement et mécaniquement.

Un objectif de plantation de plus de 400 arbres dans l'espace urbain

Il est désormais établi scientifiquement que l'arbre urbain représente un véritable outil de lutte contre le changement climatique : il permet non seulement d'atténuer l'impact du volume d'émission de gaz à effet de serre généré par les activités-mêmes de la ville, mais aussi de réduire l'effet « îlot de chaleur » dans les centres urbains. En outre, il contribue indéniablement à l'embellissement de ces espaces, tout en favorisant le maintien d'une biodiversité en ville.

Pour toutes ces raisons, la Ville de La Crau met en œuvre un plan pluriannuel de plantations d'arbres, sur une période de 3 ans. L'objectif est de renouveler le patrimoine vieillissant et malade et de reboiser certains espaces, tout en participant, à l'échelle communale, à la préservation de l'environnement.

La Ville a intégré, dans ce cadre, le dispositif « Arbres en ville » porté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui préconise une végétalisation raisonnée prenant en compte les enjeux climatiques, les aspects paysagers ou encore la santé (confort, risque allergène). Le choix des essences plantées a notamment fait l'objet d'une attention spéciale dans l'objectif de diversifier les espèces pour lutter contre les maladies, d'associer des essences variées dans les alignements et surtout de veiller à une provenance nationale des espèces qui sont ainsi adaptées à notre territoire.

A l'issue du plan pluriannuel, services communaux et métropolitains confondus procéderont donc à la plantation de plus de 400 arbres dans l'espace urbain.

Pour l'année 2021, 179 arbres ont d'ores et déjà été plantés :

- ✓ Avenue de la Gare : 14 magnolias, 6 frênes et 2 prunus
- ✓ Avenue Frédéric Mistral : 4 camphriers
- ✓ Place Maréchal Foch à La Moutonne : 2 micocouliers
- ✓ Cimetière de la Bastidette : 30 chênes verts
- ✓ Boulodrome Jean-Paul Maurric : 16 frênes, 12 tilleuls argentés, 9 amandiers
- ✓ Boulodrome Notre-Dame : 11 frênes, 11 tilleuls argentés, 4 poiriers d'ornement
- ✓ Parc du Béal : 2 brachychitons, 2 érables
- ✓ Parc de l'Eolienne à La Moutonne : 7 paulownias
- ✓ Parking du Collège : 10 micocouliers, 6 frênes et 6 tilleuls
- ✓ Avenue Jean Monnet à La Moutonne : 25 arbres d'essences variées (eucalyptus, tilleuls argentés, olea, caroubiers, jacarandas, brachychitons, faux-poiriers, grevillea).

Les tranches de plantations suivantes s'attacheront plus particulièrement à traiter les îlots de chaleur sur les espaces extérieurs des bâtiments publics. De plus, comme cela est déjà pratiqué de manière systématique, tous les nouveaux aménagements intégreront de manière obligatoire des plantations d'arbres dans leur volet paysager.



Cimetière de La Bastidette

Parking du Collège



Boulodrome Maurric

Avenue Jean Monnet

Budget total du plan pluriannuel de plantations d'arbres

✓ **Antenne métropolitaine** (95 arbres)

Coût estimé : 36 961 € HT

Subvention accordée par la Région

(dispositif « Arbres en ville ») : 17 350 € HT

✓ **Commune** (312 arbres)

Coût estimé : 130 568 € HT

Subvention accordée par la Région

(dispositif « Arbres en ville ») : 57 700 € HT

A NOTER

Les arbres sélectionnés par les services communaux, pour la campagne 2021 sont de production 100% française. Ils proviennent d'une pépinière familiale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui produit ses propres sujets (depuis le semis jusqu'à la livraison) en culture extensive de pleine terre. Ajoutons que cette pépinière est certifiée « Plante Bleue », label horticole français éco-responsable et que les sujets ont été directement choisis sur place par Michel TRAVO, Conseiller Municipal délégué.



Avenue de la Gare



Boulodrome Notre Dame

TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'ANTENNE CRAUROISE DE LA MÉTROPOLE TPM

TRAVAUX

Avenue Jean Monnet – La Moutonne

Débutés à la fin du mois de juin 2021, la 1^{ère} tranche des travaux de requalification de l'Avenue Jean Monnet, à La Moutonne, sont en cours de finalisation. Ont notamment été réalisés :

- ✓ la création d'un réseau pluvial,
- ✓ la reprise des trottoirs,
- ✓ la réfection de la chaussée,
- ✓ la création d'un espace partagé sécurisé, dédié à la circulation des piétons et vélos,
- ✓ la création d'un rond-point à l'intersection de l'avenue avec l'Allée des Cistes et la Rue de la Haute Durande,
- ✓ la reprise de l'ensemble du réseau d'éclairage public,
- ✓ l'aménagement de quais de bus.

Il sera procédé aux aménagements paysagers dans le courant du mois de janvier et l'habillage des murets des jardinières interviendra ultérieurement.



Rue Charcot – La Moutonne

Les travaux de requalification de la Rue Charcot sont aussi en voie d'achèvement. Les réseaux d'eau et d'assainissement, de même que la voirie ont fait l'objet d'une réfection complète. Il a également été procédé à la création et à l'aménagement de 25 places de stationnement.

Le volet paysager du chantier (plantations dans les espaces verts) et la réfection du boulodrome restent à finaliser.



Jean-Pierre EMERIC

Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à la Voirie

URBANISME



Alain ROQUEBRUN
Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, aux autorisations des droits des sols, au Droit de préemption commercial et à la Sécurité des ERP

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Ouverture d'un guichet numérique de dépôt

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un usager peut déposer une demande de permis de construire, de permis d'aménager ou une déclaration préalable en ligne, sans frais et à tout moment depuis un accès internet. Parallèlement, l'instruction des autorisations d'urbanisme se fait aussi désormais sous forme dématérialisée.

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. La Ville de La Crau a mis en place un téléservice dédié : « **Le guichet numérique urbanisme** ».

Quelles sont les formalités que je pourrai accomplir en ligne ?

Vous pouvez déposer directement sur le guichet numérique une demande de permis de construire, une demande de permis d'aménager, une déclaration préalable, un certificat d'urbanisme (CU) ou une déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

Dois-je fournir les mêmes éléments que pour une demande papier traditionnelle ?

Le dépôt d'un dossier dématérialisé obéit aux mêmes règles que celui d'un dépôt au format papier.

Vous devrez saisir les renseignements figurant sur les formulaires de dépôts officiels (les formulaires « cerfa »), puis transmettre les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande (plan de situation, plan de masse, plan des façades etc.). Le guichet accepte les pièces au format PDF, JPG et PNG d'une taille maximale de 50 mégaoctets. Veillez bien à disposer de votre dossier complet (plans, documents divers) pour le téléverser avec votre demande.

Puis-je continuer de déposer mes demandes au format papier ?

Le dépôt d'un dossier sous forme papier reste bien évidemment possible, soit en déposant votre dossier en mairie, durant les horaires d'ouverture du Service Urbanisme (du lundi au vendredi, de 8h à 12h), soit par voie postale. La saisine par voie électronique reste pour les usagers une simple option.

Si je passe par un professionnel, est-ce que je suis concerné par la mise en place de ce guichet ?

Si vous avez confié le dépôt de votre demande à un professionnel (constructeur, géomètre, architecte etc...), ce dernier dispose déjà d'un accès à notre guichet et pourra déposer directement votre demande. Vous pouvez solliciter un accès à votre dossier auprès du Service Urbanisme si vous le souhaitez.

Les délais d'instruction sont-ils identiques ?

Les délais d'instruction sont identiques, quel que soit le type de saisine.

A SAVOIR :

✓ Le guichet numérique urbanisme est hébergé par un prestataire extérieur à l'adresse suivante :

<https://lacrau.geosphere.fr/guichet-unique>.

Ce téléservice est également accessible directement depuis le site internet de la ville de la Crau (**www.villedelacrau.fr**) dans la rubrique « Démarches / Urbanisme ».

✓ Un arrêté municipal du 10 décembre 2021 règle les conditions générales de dépôt dématérialisé et d'utilisation de ce téléservice. Les conditions générales d'utilisation sont disponibles sur le site internet de la Ville.

✓ Les comptes créés sur le guichet numérique urbanisme ne sont accessibles qu'aux agents du Service Urbanisme. Ils ne peuvent pas être transférés à des tiers, ou faire l'objet d'une exploitation commerciale. Ils peuvent être supprimés à tout instant sur simple demande, dans le cadre du règlement général sur la protection des données. En revanche, les demandes elles-mêmes (permis de construire, déclarations etc...) sont consultables par des tiers, y compris lorsqu'elles sont dématérialisées, dès lors que l'instruction est terminée. Elles font en effet l'objet d'un avis de dépôt affiché en Mairie et d'une transmission à différents organismes, pour des raisons statistiques, légales ou fiscales.

IMPORTANT : Depuis le 1^{er} janvier 2022, seul le guichet numérique urbanisme est reconnu par la Commune pour le dépôt d'une autorisation d'urbanisme dématérialisée. **L'envoi d'un dossier par courriel n'est plus possible : une telle demande est désormais irrecevable.**

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Dans le prolongement du guichet numérique, le Système d'Information Géographique de La Crau est également disponible en ligne depuis le 1^{er} janvier 2022.

Accessible depuis le site internet de la ville, et directement depuis l'adresse **www.villedelacrau.fr/sig**, il vous permettra de consulter d'un simple coup d'œil :

- ✓ Le cadastre de la commune,
- ✓ Le Plan Local d'Urbanisme opposable et la liste des lotissements opposables,
- ✓ Le règlement d'urbanisme et les servitudes opposables à votre terrain,
- ✓ Les taxes d'urbanisme opposables.

Attention ! La mise en ligne de ces données est seulement à visée informative. Elle ne se substitue pas à la consultation des documents officiels en Mairie.



A NOTER

Une notice explicative détaillant le fonctionnement du guichet numérique urbanisme et du SIG est à votre disposition sur le site **www.villedelacrau.fr** ainsi qu'au Service Urbanisme.

TOULON : LA NAISSANCE D'UN NOUVEAU QUARTIER OUVERT SUR LA MER

Le projet de requalification du quartier situé entre la piscine du Port Marchand à Toulon et l'ancien môle plage de Pipady, a été dévoilé mardi 7 décembre à la presse et aux habitants. **Ce nouveau quartier de 40 000 m² sera totalement ouvert sur la mer.** Il établira **une connexion entre le centre-ville, le port, la Mitre et le Mourillon.** Il comprendra : **un parc de 20 000 m², cœur du projet, la Halle Marine (ancien hangar de la Marine), le Palais des Congrès, un hôtel prestigieux thalasso et spa au nord, avec un toit-terrasse, des bureaux traditionnels, des espaces de vie et de travail partagés, un grand parking en silo et une station de thalassothérapie** (qui transforme l'eau de mer pour produire de l'énergie). La problématique des eaux pluviales et de l'imperméabilisation des sols, le risque de submersion et bien d'autres critères tiennent une place essentielle dans le projet, axé sur l'innovation environnementale.

L'ancien môle des torpilles situé sur la plage de Pipady, renaîtra sous le nom de Casabianca, en hommage au sous-marin de légende. **Au rez-de-chaussée, un espace sera dédié au bien-être et à la culture. Le second niveau sera transformé en restaurant panoramique.** L'énergie des éléments naturels à proximité (vent, soleil, proximité de la mer) sera transformée et exploitée pour un fonctionnement en autosuffisance énergétique. Coût total du projet : 150 millions d'euros, financés en grande partie par la confiance des investisseurs privés. Si l'ouverture du Casabianca est prévue pour septembre 2025, il faudra patienter jusqu'au printemps 2026 pour voir la finalité du projet dans son ensemble.



DES NOUVEAUX BUS PROPRES POUR LA MÉTROPOLE TPM



La loi sur la transition énergétique pour une croissance verte impose aux collectivités de renouveler leur parc avec des bus «propres» à hauteur de 50 % en 2022, et 100 % en 2025. La Métropole TPM a pris de l'avance ! **Dès 2011, TPM s'est inscrite vers une mobilité plus propre en étant la 1^{ère} métropole à se lancer dans l'achat de bus hybrides, fonctionnant aux bio-carburants produits à partir de la valorisation des déchets.** Ils génèrent moins de nuisances sonores, d'odeurs, d'émissions d'azote, de microparticules ou de CO₂. Depuis la fin de l'année 2021, ce sont ainsi **126 bus propres (soit 40%)** de sa flotte qui roulent sur les lignes du réseau Mistral. **Au total, 143 bus ont été commandés pour un investissement de 75 millions d'euros.**

RÉVÉLATION ÉMERIGE 2021

L'exposition «FIREPLACES» des 12 artistes nommés au 8^{ème} Prix Émerige est à voir à l'Hôtel Des Arts jusqu'au 12 février 2022 et à quelques pas, à l'ancien Evêché, découvrez l'exposition « La langue dans l'oreille », de Zoreh Zavareh jusqu'au 13 février. À l'occasion de la présentation de l'exposition, **le jury a décerné le prix Villa Noailles des Révélation Émerige 2021 à Cécile Guettier, ainsi qu'une mention spéciale à Amie Barouh.** La Bourse Révélation Émerige, véritable tremplin pour les jeunes créateurs, valorise chaque année douze artistes.



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du Territoire



LE POINT SUR... LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°11

Principales évolutions des pièces réglementaires du PLU (futurs zonage, règlement et OAP)

Report de la réunion publique du 16 décembre 2021

La troisième réunion publique programmée dans le cadre de la concertation a été reportée à une date ultérieure. Elle ne pouvait être maintenue du fait des risques sanitaires (5^{ème} vague de la crise sanitaire - Covid19). Elle avait pour objet la présentation des principales évolutions des pièces réglementaires du PLU (futurs zonage, règlement et OAP).

La réunion sera reprogrammée dès que les conditions sanitaires le permettront. Si le pic de la 5^{ème} vague se prolongeait, la réunion pourrait prendre la forme d'une réunion collective directe via Internet (« webinar »).

Le présent article évoque les sujets qui devaient être abordés lors de cette réunion.

Le projet de zonage de la révision du PLU

La révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit avec l'élaboration des documents graphiques et du règlement écrit. Les enveloppes des quatre types de zones du PLU ont été présentées dans le mensuel de décembre dernier.

Ces quatre types de zones sont déclinés en secteurs.
Le tableau ci-contre en présente la liste.

Les 4 types de zones du PLU		Zones	Secteurs	Spécificités
U	Zones urbaines	UA	UA	Village de La Crau et centralité de La Moutonne Habitat en maisons de village, activités et services
		UB	UB	Secteurs de première couronne autour du centre-ville Habitat en collectifs, activités et services
			UBa	Espaces plus denses (Les Maunières)
			UBb	Hauteurs plus limitées
		UC	UC	Quartiers à dominante pavillonnaire de densité moyenne – Habitat dominant
			UCg	Opérations d'habitat groupé
			UCh	Voué à l'hébergement (maison de retraite, ...)
		UD	UD	Quartiers à dominante pavillonnaire tissu urbain aéré (sensibilité paysagère et/ou environnementale) - Habitat dominant
			UDa	Sensibilité paysagère plus forte
		UH	UH	Différents hameaux historiques de la commune
			UHa	Hameau de Notre Dame
		UL	UL	Hébergements touristiques
			UL1	Camping Holiday Giavis
			UL2	PRL (parc résidentiel de loisirs) du Pinédou
		UM		Domaine militaire - La Ruytèle
		UZ	UZ	Constructions ou installations à usage d'activités économiques Gavarry
UZa	L'Estagnol			
UZe	Supermarchés en ville : Lidl / Carrefour / Futur projet			
UZg	Canal de Provence			
UZv UZt	Entrée de ville Ouest - La Varoise et autres activités			
UZs	Equipements d'intérêt collectif et services publics			
AU	Zones à urbaniser	AUC	AUCa	Le Chemin Long - Aménagement d'ensemble à dominante d'activités économique, d'équipements publics ou d'intérêt collectif et d'équipements à forte valeur ajoutée, après mise à niveau des voiries et réseaux publics et collectifs
			AUCb	Les Longues - Aménagement d'ensemble à dominante d'habitat, après mise à niveau des équipements publics et collectifs
		AUS	AUS	La Gensolenne / La Bastidette - Aménagement d'ensemble à dominante notamment d'équipements publics ou d'intérêt collectif, après mise à niveau des voiries et réseaux publics et collectifs. Ouverture à l'urbanisation de ce secteur par procédure spécifique
A	Zones agricoles	A	A	Terrains protégés pour leur valeur et potentiel agronomique, biologique et économique
			Ai	Inconstructible, préservation du cône de de vue du Fenouillet
			Aj	Jardins familiaux, La Bastidette
			Aph	Pôle horticole existant, sud / La Bastidette
N	Zones naturelles	N	N	Espaces naturels et forestiers
			Ni1	L'Estagnol (zone humide protégée) / accueil du public
			Ni2	Pied du Fenouillet / accueil du public
			Nj	Jardins, parcs, espaces paysagers (Parc du Béal, parcelle au bord du Gapeau)

Document provisoire - décembre 2021



Les tableaux ci-dessous montrent globalement les évolutions de la superficie des zones, entre le PLU de 2012 et la révision en cours d'étude (projet 2021).

L'enveloppe agricole est majoritairement conservée. De même que la prise en compte des espaces naturels et forestiers. L'enveloppe urbaine et à urbaniser est globalement maintenue, hormis quelques extensions limitées et quelques retours en zone agricole.

SUPERFICIE DES ZONES - ETAT COMPARATIF PLU 2012 / RÉVISION 2021

Zones du PLU 2012	Superficie des zones (ha)	«Poids» des zones (%)	Zones du PLU révisé (2021)	Superficie des zones (ha)	«Poids» des zones (%)
U	613,67	16,27	U	651,28	17,27
AU	85,55	2,27	AU	78,19	2,07
TOTAL U + AU	699,22	18,54	TOTAL U + AU	729,47	19,34
A	1944,77	51,58	A	1954,94	51,83
N	1126,66	29,88	N	1087,11	28,82
TOTAL A + N	3071,43	81,46	TOTAL A + N	3042,05	80,66
TOTAL COMMUNE	3770,65	100,00	TOTAL COMMUNE	3771,52	100,00

Nota : document indicatif provisoire

Les principales évolutions sont décrites ci-après :

- La superficie des **zones urbaines** (« U ») augmente d'environ 37 hectares. Cette évolution est principalement la conséquence de la prise en compte d'espaces urbanisés à ce jour (notamment, des espaces précédemment en zone à urbaniser dite « AU » ainsi que deux sites spécifiques : le pôle d'équipements publics de La Moutonne et le Vallon du Soleil). Egalement quelques faibles extensions de zones urbaines sont inscrites. Parallèlement, quelques retours en zone agricole sont opérés.
- La superficie des **zones à urbaniser** (« AU ») diminue d'environ 7 hectares. Il s'agit du transfert en zone urbaine des secteurs aménagés, équipés et construits depuis le PLU de 2012.
- La superficie des **zones agricoles** augmente d'environ 10 hectares. La majeure part du zonage agricole précédent est reconduite. Deux poches présentant un potentiel agricole sont reconquises sur la zone naturelle. D'autres poches toujours agricoles sont reconquises sur la zone urbaine. Enfin, des secteurs agricoles sont par ailleurs ouverts à l'urbanisation.
- La superficie des **zones naturelles** diminue d'environ 39 hectares. La reconquête agricole justifie principalement cette réduction, de même que le passage en zone urbaine des deux sites spécifiques : le pôle d'équipements publics de La Moutonne et le Vallon du Soleil.

SUPERFICIE DES ZONES - EVOLUTION PLU 2012 / RÉVISION 2021

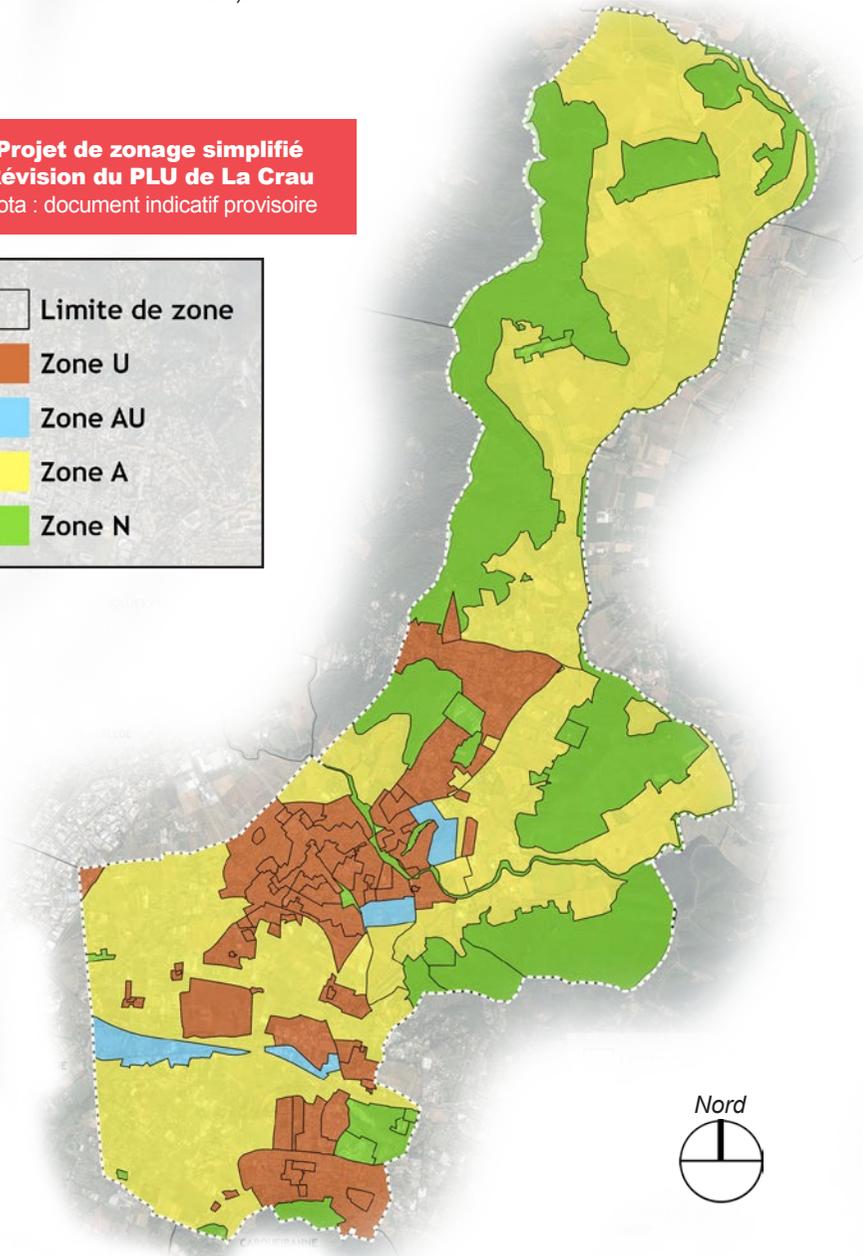
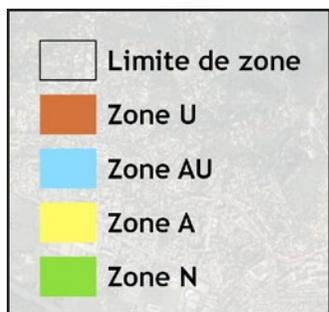
Zones du PLU	Superficie en 2012 (ha)	Superficie en 2021 (ha)	Evolution de la superficie des zones	
			(ha)	(%)
U	613,67	651,28	37,61	6,13
AU	85,55	78,19	-7,36	-8,60
TOTAL U + AU	699,22	729,47	30,25	4,33
A	1944,77	1954,94	10,17	0,52
N	1126,66	1087,11	-39,55	-3,51
TOTAL A + N	3071,43	3042,05	-29,38	-0,96
TOTAL COMMUNE	3770,65	3771,52		

Nota : document indicatif provisoire

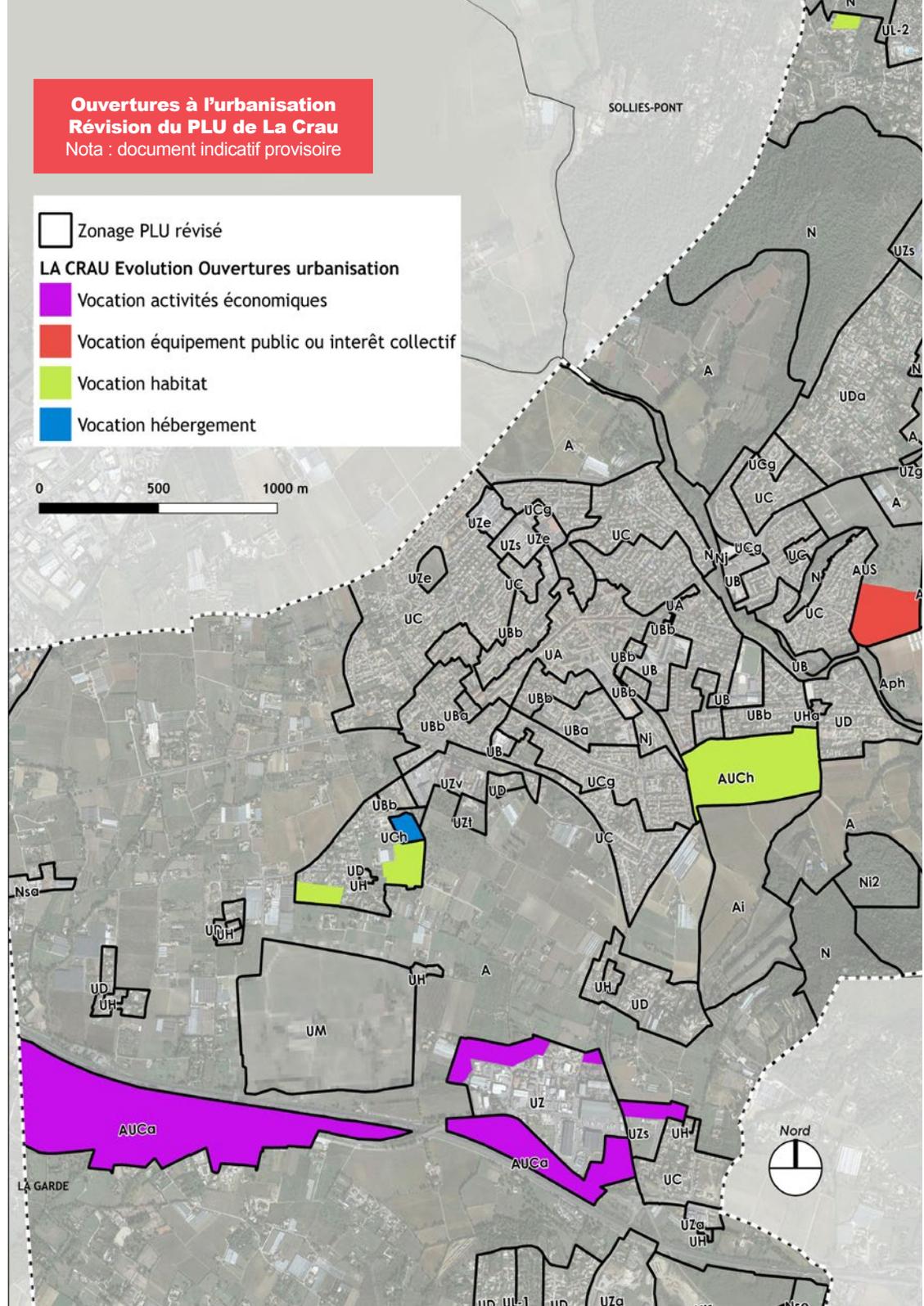
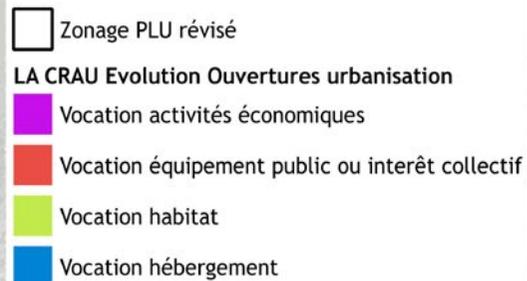
TPM VOUS INFORME...

Les cartes ci-dessous présentent les principales évolutions du zonage pressenti de la révision du PLU de La Crau. Ces documents sont encore susceptibles d'évolutions, notamment parce les études et la concertation se poursuivent (concertation publique et concertation avec les personnes publiques associées à la révision du PLU).

Projet de zonage simplifié Révision du PLU de La Crau Nota : document indicatif provisoire

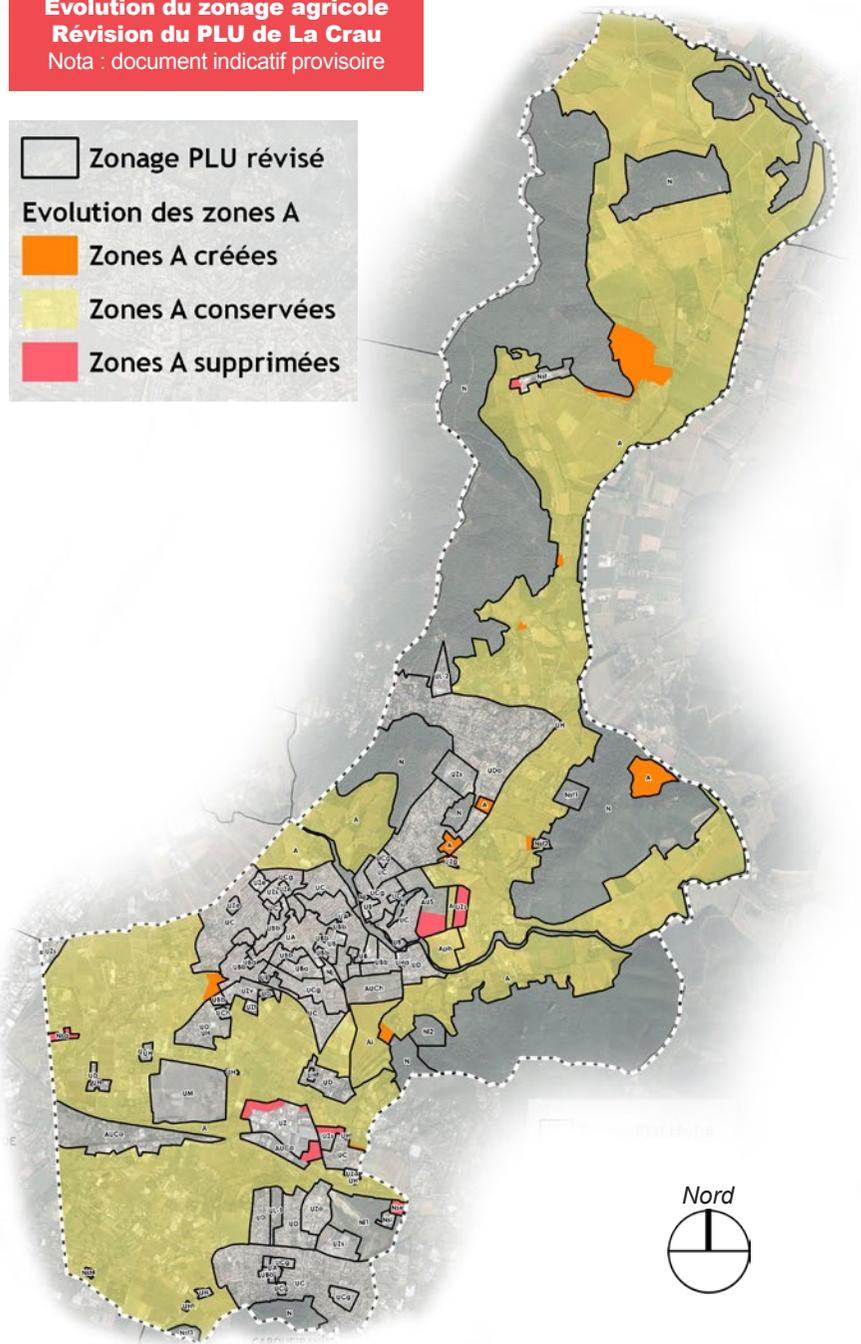


Ouvertures à l'urbanisation Révision du PLU de La Crau Nota : document indicatif provisoire



Evolution du zonage agricole
Révision du PLU de La Crau
Nota : document indicatif provisoire

-  Zonage PLU révisé
- Evolution des zones A**
-  Zones A créées
-  Zones A conservées
-  Zones A supprimées



INFORMATION EN CONTINU

Concertation publique liée à la révision du PLU

Information en continu :

Retrouvez toutes les informations relatives à la révision du PLU :

- ✓ sur la page internet dédié, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revison.html
- ✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, (tél : 04.94.01.56.84).

Votre avis compte !

Les habitants qui le souhaitent sont invités à faire parvenir leurs requêtes ou observations par l'un des moyens à leur disposition (ces moyens sont rappelés sur la page internet précitée), à savoir :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en Mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « révision du PLU de La Crau ».

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



AVIS

PRESCRIPTION DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA CRAU DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE PROJET LA BASTIDETTE

Par arrêté n° AP 21/141 du 1^{er} décembre 2021, le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a prescrit la procédure de mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Crau, dans le cadre d'une déclaration de projet - lieudit La Bastidette, conformément aux dispositions des articles L153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme. Ledit arrêté a également défini les objectifs de cette procédure.

Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM, Bâtiment l'Hélianthe, 142 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon, Service Planification Urbaine, 5^{ème} étage et en Mairie de La Crau au Service de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture (tél : 04.94.01.56.84).



ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

A chaque élection municipale, les citoyens ont la parole pour choisir une équipe et un programme. Mais pendant les 6 ans suivants, de quels moyens disposent-ils pour se faire entendre ?

Quand des problématiques concernent un même quartier, certains habitants se regroupent à leur initiative, par exemple en CIL (Comité d'Intérêt Local).

Parfois, un maire sollicite sa population pour que chaque quartier désigne des représentants habilités à porter les propositions d'embellissement ou d'aménagements et à alerter la mairie sur les dégradations, incivilités... Ce sont des « Référénts » de quartier comme à La Farlède.

Parfois, c'est le maire qui choisit un représentant par quartier (souvent un élu de sa majorité, comme à La Crau) pour assurer cette mission. Parfois un service municipal dédié (type Allo Mairie), complète le dispositif, ce qui figurait aussi dans notre programme.

Mais, un sujet s'est maintenant installé, la lutte contre l'insécurité (réelle ou ressentie) dans nos quartiers, du type Voisins vigilants... Les missions d'alerte sont parfois confiées aux Référénts de quartier (La Farlède...), ou à des « correspondants » de quartier (bulletin municipal de La Crau, novembre 2021). Une mini formation (avec la gendarmerie) fixe les limites de leurs prérogatives.

Attention, pour nous, la transparence et la clarté sont indispensables, les habitants de ces quartiers volontaires doivent connaître, et encore mieux, pouvoir choisir ces correspondants habilités auprès de la gendarmerie. Pas question de revenir aux errements de 2011 avec les référents « anonymes », que notre vigilance avait pu faire reculer.

Dans ces conditions (qui semblent être réunies), nous approuvons cette démarche.

En cette période de vœux, nous vous renouvelons notre engagement de présence active et vigilante au sein du conseil municipal, pour défendre nos idées et propositions, mais aussi pour une information différente, et nous restons à votre écoute (notre boîte aux lettres mairie).

Nous formons le vœu que la situation sanitaire s'améliore durablement, et nous vous souhaitons une excellente et heureuse année 2022.

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier



DON DU SANG

Notez la date de la prochaine collecte de sang prévue à La Crau :

JEUDI 13 JANVIER 2022

De 15h à 19h30

Espace Culturel Jean-Paul Maurric

Cette collecte sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

+ d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER) Mail : adsblacrau83@gmail.com

Site internet : <http://sitesgoogle.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

JANVIER / FEVRIER

ZONES	JANVIER	FEVRIER
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 3	Lundi 7
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 4	Mardi 1 ^{er}
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 6	Jeudi 3
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 7	Vendredi 4
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 10	Lundi 14
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 11	Mardi 8
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 13	Jeudi 10
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 14	Vendredi 11
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 17	Lundi 21
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 18	Mardi 15
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 20	Jeudi 17
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 21	Vendredi 18
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 24	Lundi 28
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 25	Mardi 22
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 27	Jeudi 24
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 28	Vendredi 25

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert « Allo Mairie » : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique « Démarches / Environnement »

AGENDA

JANVIER 2022

Port du masque partout et pass sanitaire obligatoire pour les manifestations en intérieur. Attention ! Agenda susceptible de modifications et d'annulations en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.



Dimanche 9 Présentation vidéo des vœux du Maire

Rendez-vous sur www.villedelacrau.fr, à partir de 11h

Cette présentation remplace la cérémonie initialement prévue à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric et qui a dû être annulée en raison du contexte sanitaire.



Mardi 11 Goûter dansant du CCAS «Galette des Rois»

Espace Culturel Maurric - 14h30

Réservé aux Seniors de 60 ans et plus

Tarif : gratuit pour les Craurois, 8 € pour les habitants d'autres communes

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement

Infos : 06.49.51.02.22



Jeudi 13 Collecte de sang

Espace Culturel Maurric – de 15h à 19h30



Vendredi 14 Concert du Nouvel An

Avec l'Orchestre d'Harmonie Toulon Var Méditerranée

Espace Culturel Maurric - 20h30

Concert gratuit



Mardi 18 Loto du CCAS

Foyer des Anciens - 14h30

Réservé aux Seniors craurois de 60 ans et plus
5 € les 3 cartons et 10 € les 7 cartons. Lots à gagner : bons d'achat chez les commerçants craurois



Vendredi 28 Sortie du CCAS à Bauduen

Sortie journée réservée aux Seniors de 60 ans et plus, avec visite de la truffière et déjeuner au Domaine de Majastre

Participation financière : 61 €

Inscription : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement

Infos : 06.49.51.02.22



Vendredi 28 Loto de l'USCC Foot

Espace Culturel Maurric – 19h

(ouverture des portes à 18h30)

Nombreux lots à gagner

Buvette et restauration sur place

A PRÉVOIR POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2022



Mardi 1^{er} Repas «Crêpes» du CCAS

Espace Culturel Maurric - 12h

Repas dansant réservé aux seniors de 60 ans et plus

Attention ! Apporter ses couverts

Participation financière :

17 € pour les craurois

(22 € pour les habitants d'autres communes)

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement

Infos : 06.49.51.02.22



Jeudi 3 Loto du CCAS

Espace Culturel Maurric - 14h30

Réservé aux Seniors craurois de 60 ans et plus.

5 € les 3 cartons et 10 € les 7 cartons

Lots à gagner : bons d'achat chez les commerçants craurois

RETOUR EN IMAGES

Novembre / Décembre 2021

Concert de la Sainte Cécile avec la Lyre de La Crau



Course à pieds et à vélo pour le Téléthon



L'arrivée du Père Noël au Parc du Béal



Cérémonie d'hommage aux Morts pour La France



RETOUR EN IMAGES

Novembre / Décembre 2021



Le Marché de Noël



Concert «Beethoven» avec le Conservatoire de TPM



Les Spectacles de Noël



Noël à La Moutonne



Naissances

Alexiane FORTEMPS de LONEUX
 Emma BRINGER
 Emile LEGRAND
 Leeloo XERRI
 Maylone LETOURNEUR
 Alana GANDOLFI
 Zayan MAHAMOUD
 Ethan NARDAUD
 Arthur MERTZ
 Kalidy BOURA
 Émilio GRASSET SORU
 Alice THERESE-BASILE
 Léandro GONZALEZ

Décès

Alain PILATO
 Amato MARANI
 Alexandre MONACO
 Alain RAYMOND
 Hélène GAUTIER
 Pierre MASSAROTTO
 Mireille MOREL
 André MATYASI
 Vincent HERMITE
 Josette RENAUD veuve FILIPPINI
 Claude LUZET
 Georges ROCHEDY

PERMANENCES

Présence de l'agence mobile du Réseau Mistral sur le marché de La Crau (Place Victor Hugo, devant l'église), **le mercredi 26 janvier 2022** de 8h30 à 11h45 (achat et renouvellement des titres de transport, renseignements horaires et itinéraires, abonnements, etc.).

SPORTEZ-VOUS BIEN AVEC LA GYM VOLONTAIRE CRAUROISE !

Avec la nouvelle année, vient souvent le temps des bonnes résolutions ! Et « reprendre une activité sportive » est une de celles qui arrive généralement en haut de la liste...

Pour rappel, la Gymnastique Volontaire Crauroise vous accueille du lundi au vendredi, aux Gymnases du Fenouillet et de l'Estagnol, pour des cours de gym douce, pilates, stretching, renforcement musculaire ou danse en ligne. Une bonne façon de se détendre et de se remettre du sport en douceur !

Pour + d'infos : vous pouvez contacter le club par téléphone au 06.78.42.11.12 ou au 06.20.09.21.16, de même que par mail à l'adresse : gvcauroise@gmail.com

FRANCE RÉNOV' Un nouveau service public pour rénover son logement

Le nouveau service public France Rénov' a été mis en place par le Ministère de la Transition écologique, depuis le 1^{er} janvier 2022, pour accompagner les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

France Rénov' a ainsi pour objectif de donner aux usagers un égal accès à l'information, de les orienter tout au long de leur projet de rénovation et d'assurer une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes. Les informations et conseils délivrés permettent de faciliter la mobilisation des aides financières et de guider les ménages vers des professionnels compétents en s'appuyant sur :

- ✓ un site internet unique : <https://france-renov.gouv.fr> qui réunit toutes les informations nécessaires au projet de rénovation, un outil de simulation sur les aides financières disponibles, un annuaire des artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- ✓ un numéro de téléphone national unique, le **0 808 800 700**, pour joindre les conseillers France Rénov' ;
- ✓ un réseau de plus de 450 guichets uniques « Espaces Conseil France Rénov' » réparti sur l'ensemble du territoire. Ce réseau rassemble les Espaces Conseil FAIRE et les Points Rénovation Information de l'Anah (Agence nationale de l'Habitat), et poursuivra

son développement en partenariat avec les collectivités locales.

Dans ce cadre, les personnes souhaitant rénover leur logement peuvent être accompagnées par un interlocuteur de confiance : « Mon Accompagnateur Rénov' ». Celui-ci a pour mission de simplifier le parcours de travaux, grâce à un suivi pluridisciplinaire tout au long du projet : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

A savoir : Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'aide « Habiter mieux sérénité » permettant de soutenir la rénovation énergétique des ménages les plus modestes, et prioritairement ceux habitant dans des passoires thermiques, devient désormais « MaPrimeRénov' Sérénité », comprenant :

- ✓ des taux de financement avantageux pour inciter des travaux ambitieux, jusqu'à 50 % des travaux réalisés, plafonnés à 30 000 €, cumulable avec des primes spécifiques et des aides des collectivités locales ;
 - ✓ un gain énergétique minimum de 35%, attesté par une évaluation énergétique ;
 - ✓ un accompagnement individuel systématique ;
 - ✓ la possibilité de bénéficier à partir du 1^{er} juillet 2022, de primes supplémentaires (prime CEE par geste ou prime CEE Coup de pouce rénovation performante).
- Le barème des aides « MaPrimeRénov' » est maintenu au 1^{er} janvier 2022 et les logements éligibles sont ceux de plus de 15 ans. Une enveloppe de 2 milliards d'euros est consacrée à cette prime pour l'année 2022.

Infos : <https://france-renov.gouv.fr>

LES BONNS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
 Télécopie : 04.94.01.56.83
 E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC **L'APPLICATION CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION
 DECHETS - ANIMAL ERRANT
 VOIRIE / ESPACES VERTS -
 INCENDIE / INONDATION
 CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans **l'App Store**

DISPONIBLE SUR **Google Play**

La place Victor Hugo, qui s'appelait au départ place de l'église, a connu des problèmes de stationnement automobile dans les années 60 - 70, au point qu'il a fallu installer du mobilier urbain pour la préserver du stationnement anarchique, comme nous le racontait précédemment Daniel GUERIN.

Voici des arrêtés datant du début de l'existence de la commune de La Crau qui sanctionnent d'autres formes de stationnement, et la reproduction d'une lettre de réclamation de riverains à propos de jeux de boules sur la place et l'arrêté en découlant. Les textes ont été retranscrits, le premier conservant les fautes d'orthographe et les tournures de phrases typiques de l'époque.



Carte postale montrant la place de l'église telle qu'elle devait être à l'époque des arrêtés datant de la fin du 19^{ème} siècle.

Contravention
 Contre Mr Favier Joseph, Marchand
 D'Ornon Canton d'Oisans, (Isère) pour avoir
 Embarrassé la voie publique, au moyen d'une
 Charrette d'étalée et d'un étalage de
 Marchandise sur la place de l'Église
 ayant 2 Mètres de Longueur sur 1 Mètre
 de Large après avoir été prévenu à Midi
 Mr Favier a répondu qui avait encore
 quelques heures à resté sur la place qui s'en
 irait sur le soir sur ce nous avons dressé le
 présent procès verbal de Contravention de Midi
 à 6 heures du soir que le dit Embarras a resté
 sur la dite place
 La Crau le 17 Mai 1872.
 Dollé

« Contravention

Contre Mr Favier Joseph, marchand d'ornon (le mot « ornon » est barré au crayon de papier, et remplacé par « de loignons » au-dessous), Canton d'Oisans (Isère) pour avoir embarrasé la voie publique, au moyen d'une charrette d'étalée et d'un étalage de marchandise sur la place de l'église ayant 2 mètres de longueur sur 1 mètre de large après avoir été prévenu à midi Mr Favier a répondu qui avait encore quelques heures à resté sur la place qui s'en irait sur le soir sur ce nous avons dressé le présent procès-verbal de contravention de midi à six heures du soir que le dit embarras a resté sur la dite place. La Crau le 17 mai 1872 »

« Nous Maire de la Commune de La Crau, Attendu que, depuis hier matin, une vache et son veau stationnent sans conducteur sur la place de l'église ;

Attendu que le sieur Bogniard, boucher en cette commune et propriétaire présumé des dits animaux, a déclaré les avoir vendus au sieur Allard, berger, également demeurant dans cette commune.

Attendu que le sieur Allard déclare, de son côté, que les conditions de la vente n'ayant pas été remplies, il a ramené cette vache au sieur Bogniard et qu'il ne saurait en être considéré comme le propriétaire.

Attendu qu'en l'état, ces animaux se trouvent abandonnés sans nourriture sur la voie publique ;

Ordonnons que la dite vache et son veau, seront mis en fourrière, et les avons fait conduire chez le Sieur Aran, aubergiste, qui s'est chargé d'en avoir soin, à la charge de lui en payer la dépense et lui avons signifié de ne remettre les dits animaux que sur un ordre écrit de nous.

Fait à La Crau le 4 octobre 1876 »

Nous, Maire de la Commune de la Crau,
 Attendu que depuis hier matin, une vache et son veau stationnent sans conducteur sur la place de l'Église ;
 Attendu que le sieur Bogniard, boucher en cette commune et propriétaire présumé des dits animaux, a déclaré les avoir vendus au sieur Allard, berger, également demeurant en cette commune.
 Attendu que le sieur Allard déclare, de son côté, que les conditions de la vente n'ayant pas été remplies, il a ramené cette vache au sieur Bogniard et qu'il ne saurait en être considéré comme le propriétaire.
 Attendu qu'en l'état, ces animaux se trouvent abandonnés, sans nourriture, sur la voie publique ;
 Et la loi des 28 Septembre et 6 octobre 1791,
 Ordonnons que la dite vache et son veau, seront mis en fourrière, et les avons fait conduire chez le sieur Aran, aubergiste, qui s'est chargé d'en avoir soin, à la charge de lui en payer la dépense et lui avons signifié de ne remettre les dits animaux que sur un ordre écrit de nous.
 De tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès verbal.
 Fait à la Crau le 4 Octobre 1876.
 Le Maire,
 J. Bouval

AU MENU DE LA CANTINE elior®

RESTAURATION SCOLAIRE

du 3 au 7 janvier

Lundi

- Steak haché **VF**
- Pommes frites
- Rondelé
- Corbeille de fruits

Mardi *Menu végétarien*

- Salade verte croûtons emmental *Salade à l'avocat **
- Omelette nature **BIO**
- Haricots beurre en persillade
- Galette des rois frangipane

Jeudi

- Céleri rémoulade *Radis beurre **
- Blanquette de veau **VF**
- Carottes fraîches persillées
- Riz au lait **CHEF**

Vendredi

- Filet de dorade sauce safranée
- Purée de pommes de terre **BIO**
- Coulommiers / Vache qui rit *
- Corbeille de fruits

du 10 au 14 janvier

Lundi

- Endives aux noix
- Tartiflette **VF** **CHEF**
- Yaourt fermier nature *Yaourt fermier panachage **
- Compote de pommes **BIO**

Mardi

- Carottes râpées *Pamplemousse en salade **
- Sauté de boeuf en estouffade **VF**
- Macaroni **BIO**
- Emmental râpé
- Abricot à la crème anglaise *Poire au caramel **

Jeudi

- Taboulé *Salade de pois chiches **
- Filet de colin pané et citron
- Epinards à la crème
- Cantal / Tomme blanche *
- Corbeille de fruits **BIO**

Vendredi *Menu végétarien*

- Salade verte 1/2 oeuf **BIO** *Tiramisu concombre et chèvre **
- Quenelles sauce béchamel
- Riz aux petits légumes
- Fourme d'Ambert / Gouda *
- Flan chocolat *Flan blanc aux fruits **

du 17 au 21 janvier

Lundi *Menu végétarien*

- Salade verte *Carottes râpées **
- Chili végétarien
- Rondelé ail fines herbes *Fraidou **
- Flan les 2 vaches *Crème dessert chocolat **

Mardi

- Pizza au fromage
- Filet de hoki à l'aïoli
- Haricots verts à la provençale
- Corbeille de fruits **BIO**

Jeudi

- Céleri rémoulade *Endives aux pommes et noix **
- Sauté d'agneau aux olives **VF**
- Carottes fraîches persillées
- Mimolette / Gouda *
- Cookie **CHEF**

Vendredi

- Velouté de potiron carottes **BIO**
- Gratin alpin
- Tomme blanche / Munster *
- Corbeille de fruits **BIO**

du 24 au 28 janvier

Lundi

- Friand au fromage
- Sauté de boeuf mironton **VF**
- Purée de carottes
- Corbeille de fruits **BIO**

Mardi

- Iceberg vinaigrette orientale *Salade chouidou **
- Cordon bleu
- Riz de Camargue
- Crème au caramel **BIO**

Jeudi

- Potage de légumes frais
- Lasagnes **VF** **CHEF**
- Yaourt sucré **BIO** *Yaourt aromatisé **
- Corbeille de fruits

Vendredi

- Carottes râpées **BIO** *Endives en salade et citron **
- Filet de lieu sauce crème citron
- Brocolis
- Emmental / Edam *
- Tarte au chocolat

du 31 janvier au 4 février

Lundi *Menu végétarien*

- Salade de haricots mungo *Radis en salade **
- Couscous végétarien
- Pavé 1/2 sel *Fromage fouetté sel de Guérande **
- Compote de pommes à la vanille **BIO** *Abricot au sirop **

Mardi *NOUVEL AN CHINOIS*

- Nems au poulet
- Nouilles sautées au poulet mariné
- Yaourt sucré **BIO**
- Ananas **BIO**

Jeudi *CHANDELEUR*

- Jambon blanc **LR**
- Chou-fleur en gratin
- Croûte noire / Cantal *
- Crêpe au chocolat

Vendredi

- Assiette de crudités
- Parmentier de colin
- Assortiment de fromages
- Corbeille de fruits

- BIO** Produit Bio **AB**
- LR** Label Rouge **R**
- VF** Viande / Volaille Origine France **PRO** **FR**
- CHEF** Recette du Chef
- * 2^{ème} choix (Ecoles Élémentaires uniquement)

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications en fonction des disponibilités des produits et des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr



INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Janvier 2022

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 10 000 exemplaires